

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

COMpte Rendu de Réunion

Date de la réunion	Jeudi 30 mars 2023
Heure début	14h00
Heure fin	14h30
Lieu	Salle de réunion du Cdg04

Assistent à cette réunion :

En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT))
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Olivier CICCOLI (Adjoint au Maire de SAINT-ANDRE-LES-ALPES)
- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)

En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Angélique VALENTIN (représentante CFDT – suppléante – Commune de MALLEMOISSON)
- Mme Sandrine VENZAL (représentante CGT – titulaire – CCAS de MANOSQUE)
- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- M. Laurent SALVATI (représentant CGT – titulaire – Parc Naturel Régional du Verdon)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – suppléante – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Ghislaine COULOMBEL-MOUTAKID (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Séverine MAUREL (représentante FO – titulaire – Commune de BANON)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- M. Hocine BELAÏD (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – suppléante – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- Mme Lucie MAGRO (représentante FO – suppléante – Commune de PUIMOISSON)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – suppléante – Commune de VALENSOLE)

Également présents à la réunion :

- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

Préambule

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 30 mars 2023, dans les locaux du Centre de Gestion à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 14h00.

1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 2 mars 2023

Le compte rendu de la séance est soumis aux membres de l'instance.

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- Règlement intérieur de la F3SCT placée auprès du CDG04

En premier lieu, le Président informe les membres présents que le règlement intérieur de la F3SCT a été présenté en séance du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre de Gestion le 2 mars 2023.

Après délibération, le CST a émis un avis favorable à l'unanimité.

Puis, le Président informe les membres de l'instance que le règlement intérieur de la F3SCT va faire l'objet d'une modification à son article 1^{er}, relatif à la composition du collège « employés » et à la composition du collège « employeurs ».

En effet, un membre du collège « employeurs », M. Olivier CICCOLI (Adjoint au Maire de SAINT-ANDRE-LES-ALPES), a démissionné de ses fonctions d'élu et ne peut plus siéger valablement à cette instance.

Aussi, à l'occasion du Conseil d'Administration du CDG04 qui se réunit le jeudi 6 avril 2023, le Président du Centre de Gestion proposera le remplaçant de M. CICCOLI.

Après la désignation, le règlement intérieur de la F3SCT sera actualisé.

3- Document Unique

Une collectivité adhérente à la mission Hygiène et Sécurité au travail du Centre de Gestion, la Mairie de [REDACTED], présente la mise à jour de son Document Unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que son programme annuel de prévention pour l'année 2023.

M. MODICA indique que cette collectivité est assidue dans la mise à jour de son Document Unique et que chaque année elle met en œuvre les actions de prévention qu'elle a inscrite dans son Programme Annuel de Prévention.

Les représentants du personnel confortent les commentaires de M. MODICA.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

4- Suivi des accidents de travail et de trajet

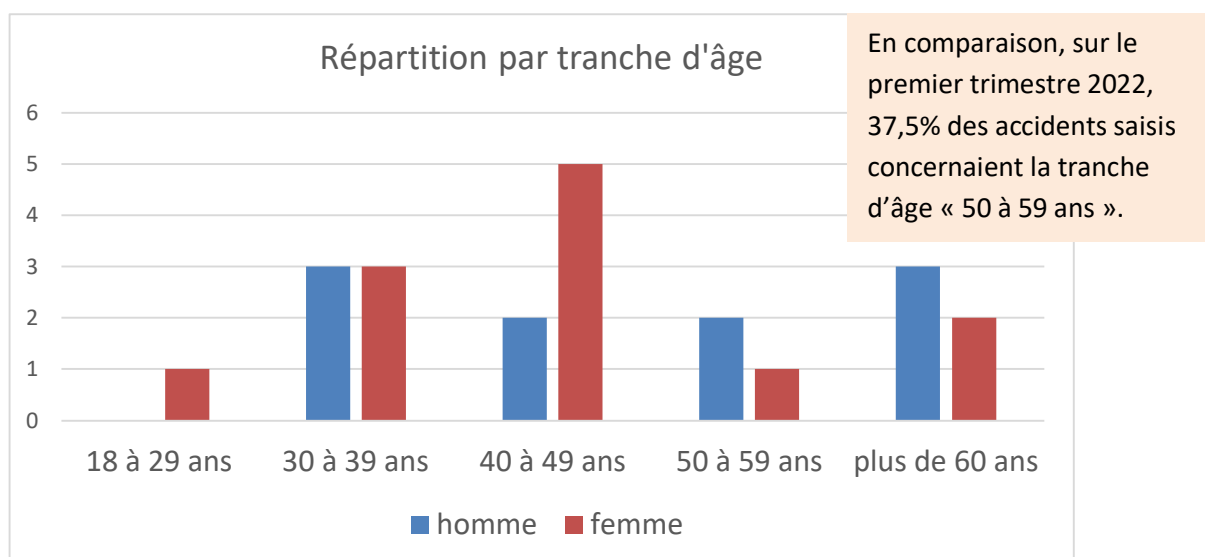
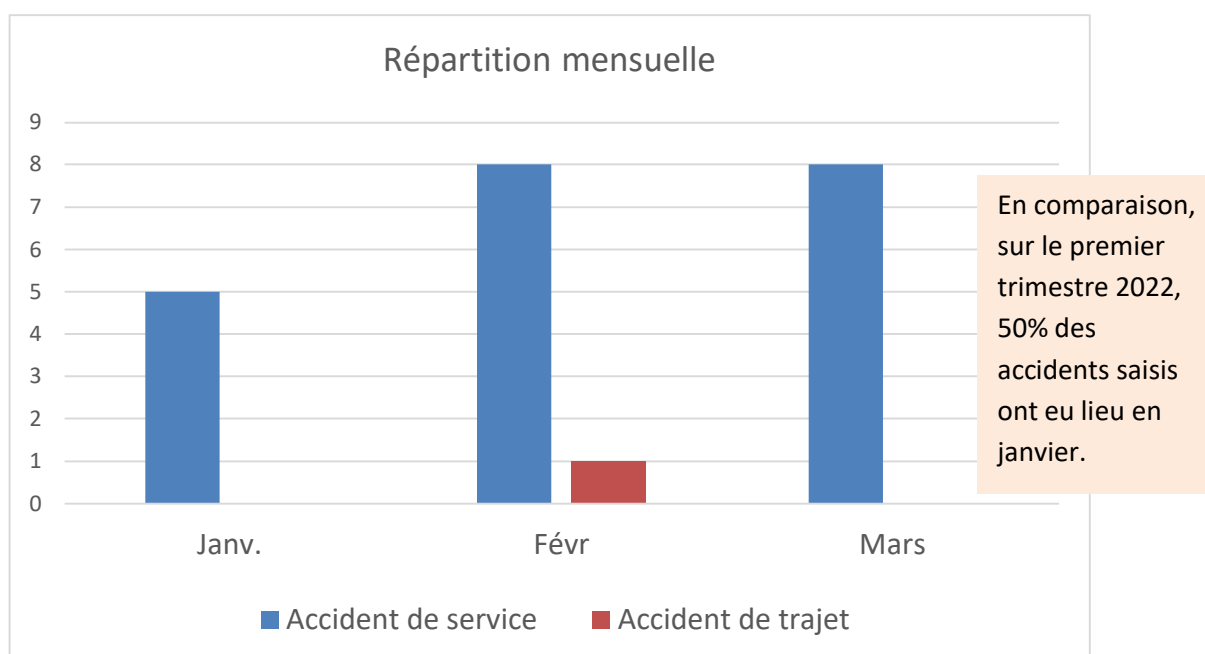
Le Président donne la parole à M. MODICA.

M. MODICA rappelle que ces données ne sont pas exhaustives car il est possible que des collectivités (ou établissements) n'aient pas procédé à la saisie des accidents.

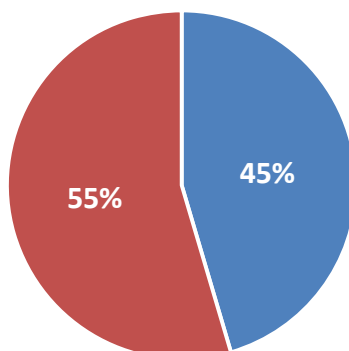
Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 mars 2023 :

- 35 accidents ont été saisis depuis le début de l'année ;
- 22 accidents (dont 1 accident de trajet) concernent des collectivités (ou établissements) de moins de 50 agents, et qui relèvent donc de la F3SCT placée auprès du Centre de Gestion ;
- Les 22 accidents sont répartis sur 20 collectivités ou établissements de moins de 50 agents. En comparaison avec l'année 2022, sur la même période, 24 accidents (dont 0 accident de trajet) avaient été saisis par 18 collectivités ;
- 73% de ces 22 accidents ont généré un arrêt de travail contre 70,8% en 2022.

Les données statistiques sont présentées sous forme de graphiques.



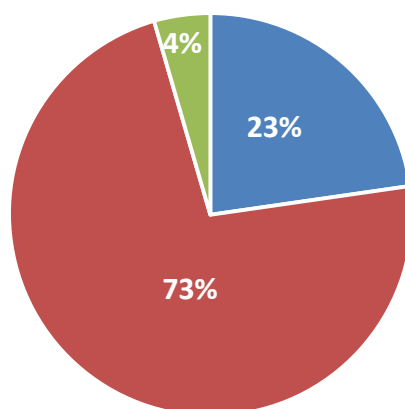
Répartition par sexe



■ Homme ■ Femme

En comparaison, sur le premier trimestre 2022, les accidents saisis concernaient pour 33,3% les femmes et pour 66,7% les hommes.

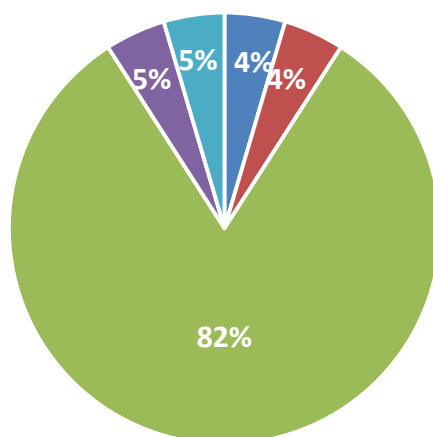
Répartition par statut



■ Contractuel ■ Titulaire/stagiaire ■ Titulaire/stagiaire - de 28h00

En comparaison, sur le premier trimestre 2022, les accidents saisis concernaient pour 70,8% les titulaires/stagiaires.

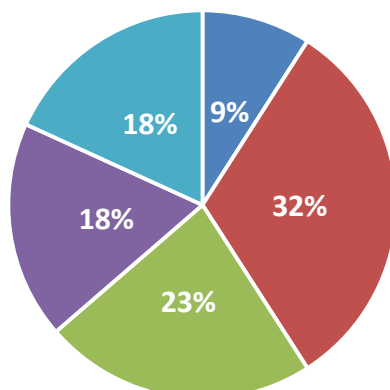
Répartition par filière



■ Administration ■ Médico-sociale ■ Technique ■ Culturelle ■ Sécurité

En comparaison, sur le premier trimestre 2022, les accidents saisis concernaient pour 83,3% les agents de la filière Technique.

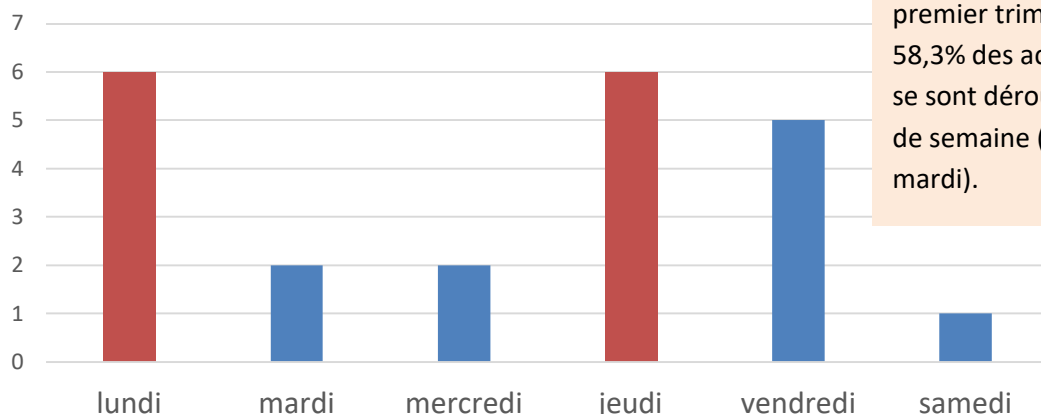
Répartition par ancienneté au poste



■ moins de 1 an ■ entre 1 et 5 ans ■ entre 6 et 10 ans
■ entre 11 et 20 ans ■ plus de 20 ans

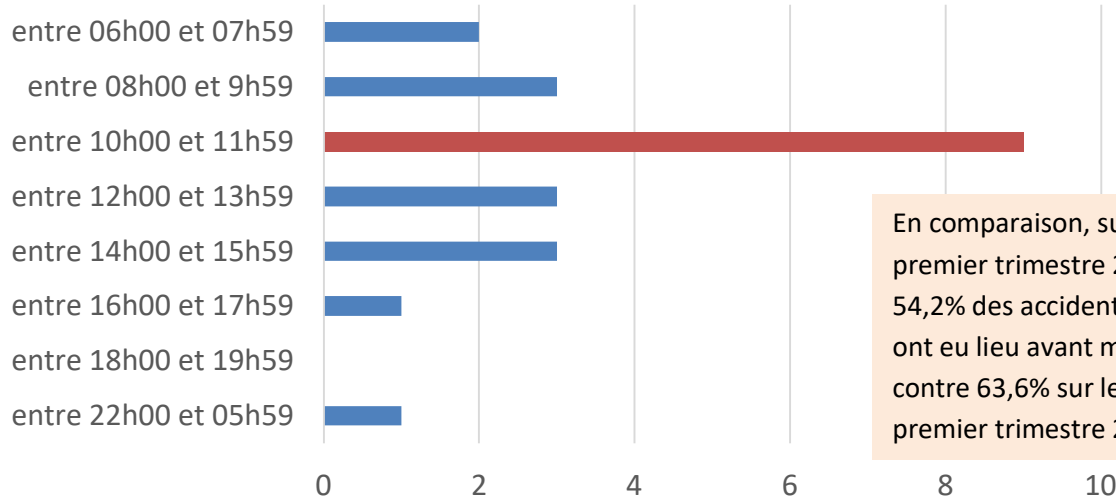
En comparaison, sur le premier trimestre 2022, les accidents saisis concernaient pour 50% les agents ayant au plus 5 ans d'ancienneté au poste.

Répartition par jour

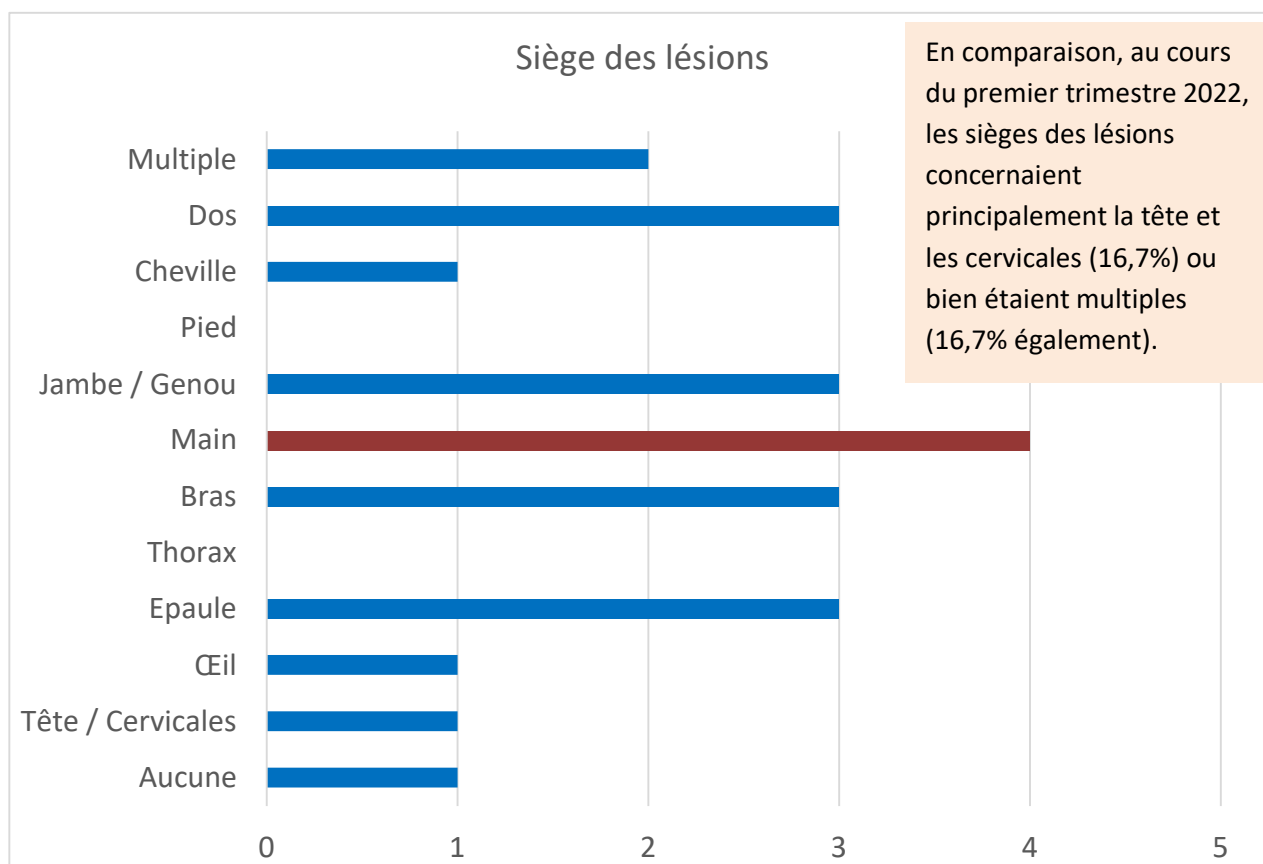
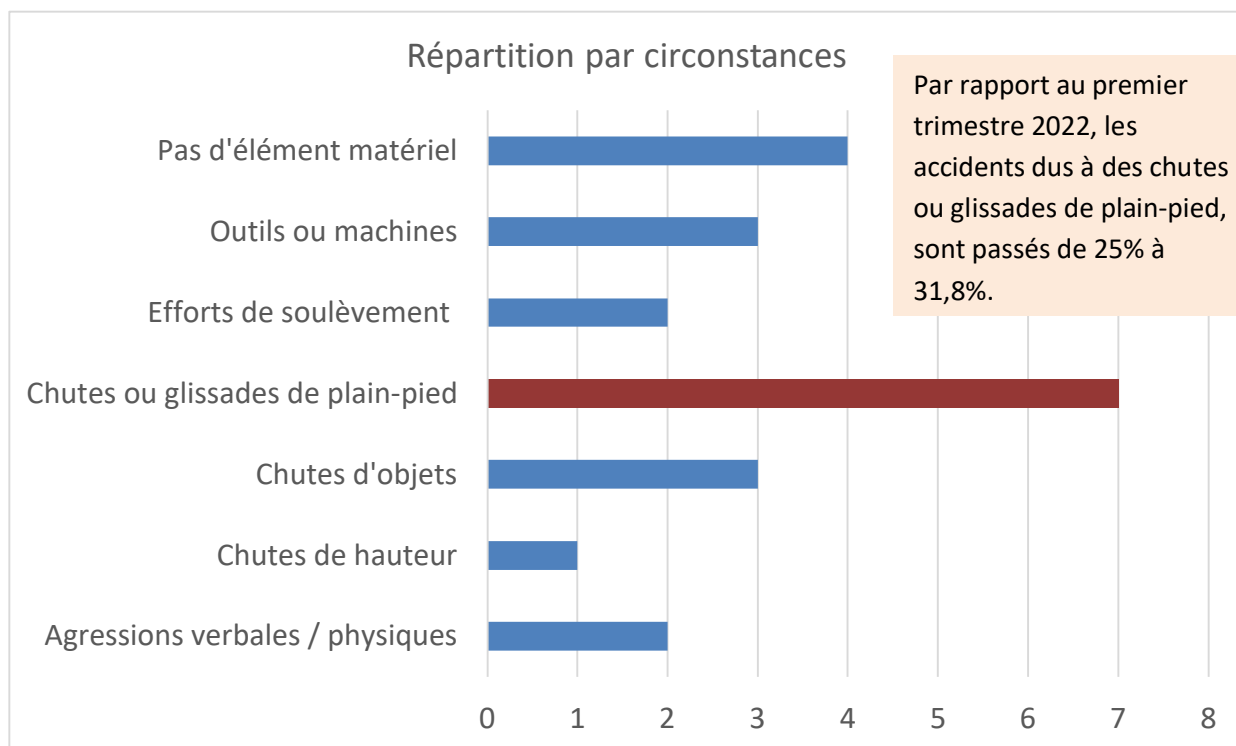


En comparaison, sur le premier trimestre 2022, 58,3% des accidents saisis se sont déroulés en début de semaine (lundi et mardi).

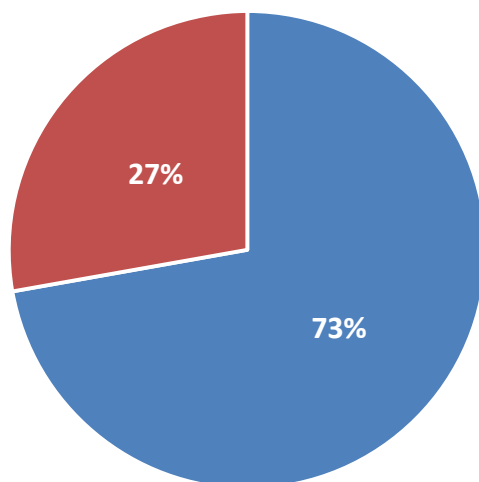
Répartition par tranche horaire



En comparaison, sur le premier trimestre 2022, 54,2% des accidents saisis ont eu lieu avant midi, contre 63,6% sur le premier trimestre 2023



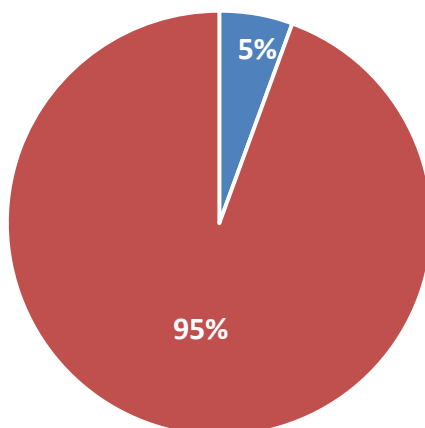
Suite après accident



■ Avec arrêt ■ Sans arrêt

En comparaison, au cours du premier trimestre 2022, 75% des accidents saisis étaient suivis d'un arrêt de travail.

Intervention des secours



■ Avec intervention ■ Sans intervention

En comparaison, au cours du premier trimestre 2022, 8,3% des accidents saisis avaient nécessité l'intervention des secours.

Les représentants du personnel souhaiteraient voir apparaître, dans l'analyse de ces accidents, les collectivités concernées, notamment pour avoir un comparatif avec l'année 2022.

Le Président prend acte de la demande des représentants du personnel et demande à la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 de préparer un récapitulatif pour la prochaine réunion de l'instance.

5- Visites de sites

Pour faire suite à la réunion de la F3SCT du 2 mars 2023, le Président informe les membres présents qu'il a bien reçu la demande écrite des représentants du personnel pour effectuer des visites de sites. Pour rappel, celle-ci concerne [REDACTED].

Le Président indique qu'il va écrire un courrier au [REDACTED] pour lui faire part de cette requête.

A la prochaine réunion de la F3SCT, la (ou les) délégation(s) sera (seront) constituée(s).

Pour rappel, et comme expliqué lors de la réunion précédente, une délégation est composée obligatoirement :

- Du Président de la F3SCT ou de son représentant ;
- De représentants du personnel membres de la F3SCT.

Et facultativement :

- D'un médecin du travail ou de son représentant au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- De l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI)
- De l'Assistant de Prévention de la structure.

Le Président invite les représentants du personnel à se concerter préalablement à la prochaine réunion de la F3SCT pour identifier les membres du collège « employés » qui participeront à la (aux) délégation(s).

Etant donné les localisations géographiques des sites à visiter, un planning sera proposé en fonction des disponibilités de chaque participant.

6- Questions diverses

Les représentants du personnel demandent la suite de la procédure relative à leur participation à la formation obligatoire des représentants du personnel siégeant à la F3SCT.

M. ALBUCHER indique que le CNFPT (antenne de VOLX) va faire parvenir, par courrier électronique, le bulletin d'inscription à chaque agent.

Les agents devront le compléter et le faire signer par leur employeur.

Ce bulletin devra bien sûr être retourné au CNFPT (antenne de VOLX) à l'adresse indiquée (adresse postale ou courrier électronique).

A réception, l'agent sera enregistré comme participant.

Le CNFPT (antenne de VOLX) lui fera parvenir une convocation rappelant les jours de formation et indiquant le lieu et les horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

M. Michel GRAMBERT Président de la F3SCT	Mme Michèle PIEDNOIR Secrétaire de la F3SCT
	